

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

éducation prioritaire : le SNUipp-FSU écrit à la Ministre

- Archives - année scolaire 2015 / 2016 - le SNUipp-FSU national -

Date de mise en ligne : vendredi 21 novembre 2014

Description :

le courrier en pdf joint.

SNUipp-FSU 65

Madame la Ministre,

Les premières annonces qui doivent conduire à l'élaboration d'ici décembre de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire avec le nouveau label REP suscitent inquiétude et mécontentement. En Côte-d'Or, Gironde, Haute-Garonne, Hauts-de-Seine, Indre-et-Loire, Lot-et-Garonne, Meurthe-et-Moselle, Paris ou Saône-et-Loire, enseignants, parents et élus se mobilisent. Partout une même demande émerge : obtenir le classement en REP des écoles primaires qui, alors qu'elles répondent aux critères, sont exclues du nouveau label parce qu'elles ne sont pas rattachées à un collège REP.

Cette situation est incompréhensible et injuste pour les élèves comme pour les enseignants de ces écoles. Le classement en REP ne doit pas uniquement répondre à une logique administrative du réseau (collège et écoles du secteur), mais doit reconnaître les difficultés sociales et scolaires avérées vécues dans toutes les écoles primaires du pays.

Ces écoles ont absolument besoin des moyens attribués par le classement en éducation prioritaire : effectifs moins chargés, plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de trois ans, indemnités des enseignants pour stabiliser les équipes, allègement du temps d'enseignement en REP+ pour travailler en équipe avec les partenaires et développer les rencontres avec les parents. Les familles qui vivent dans des conditions difficiles y voient la volonté d'efforts supplémentaires de l'éducation nationale pour leurs enfants. A l'inverse, le non classement en éducation prioritaire serait vécu comme un abandon, notre école étant marquée par une forte corrélation entre échec scolaire et origine sociale défavorisée.

C'est pourquoi, Madame la Ministre, nous vous demandons que toutes les écoles primaires répondant aux caractéristiques de l'éducation prioritaire obtiennent le classement REP qu'elles soient ou non rattachées à un collège REP. A ce titre, une dotation supplémentaire s'impose. Après la phase de discussion au niveau local, nous vous demandons de mettre en place une concertation nationale en décembre en organisant la tenue d'un comité technique ministériel consacré à l'éducation prioritaire. Cette étape est indispensable, afin de garantir la transparence et l'équité nationale de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, en s'assurant qu'aucune école en situation difficile ne reste sur le bord du chemin. Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sébastien SIHR